



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la Protection des
Populations de la Drôme
Préfecture de la Drôme
Service santé et protection animales
ddpp-spa@drome.gouv.fr**

ARRÊTÉ N° 26-2024-~~03.07.0001~~ EN DATE DU 07/03/2024
PORTANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HABILITÉES À RÉALISER LA FORMATION DES DÉTENTEURS DE CHIENS ET À LEUR
DÉLIVRER L'ATTESTATION D'APTITUDE PRÉVUE A L'ARTICLE L.211-13-1 DU CODE
RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** les articles L.211-11 à L.211-16 et L214-2 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;
VU l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales attribuant les missions de la police municipale ;
VU l'article 1385 du Code civil responsabilisant le détenteur d'un animal des dommages causés par lui ;
VU les articles R. 211-5-3 à R. 211-5-6 du CRPM fixant les conditions d'habilitation des formateurs et la nature de la formation visée à l'article Art. L. 211-13-1 en vue de prévenir les accidents ;
VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du CRPM ;
VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du CRPM ;
VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M DEVIMEUX, préfet de la Drôme ;
VU le décret du 21 juillet 2023 nommant M. Cyril MOREAU, Administrateur de l'État de premier grade, secrétaire général de la préfecture de la Drôme.
VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-08-02-00002 du 02 août 2023 portant délégation de signature à Mme GRAIL-DUMAS Delphine sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Drôme ;
VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-082100017 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François GRAVIER directeur départemental de la protection des populations ;
VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-08-22-00007 en date du 22 août 2023 portant subdélégation de signature à la directrice départementale adjointe et aux chefs de services de la direction départementale de la protection des populations ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des formateurs habilités pour tenir compte des cessations d'activités, des nouvelles demandes intervenues, ainsi que des renouvellements d'habilitations ;
SUR proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste des personnes habilitées à dispenser la formation à l'éducation et aux comportements canins en application de l'article Art. R. 211-5-5 du Code rural est établie en annexe du présent arrêté.

Il appartient à chacune d'elles de faire connaître sans délai les changements intervenus dans cet exercice au titre du présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-22-0011 du 22/12/2023 publiant la liste départementale des personnes habilitées à réaliser la formation des détenteurs de chien en application de l'article L.211-13-1 du Code rural est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture de la Drôme, les sous-préfets de DIE et de NYONS, le Lieutenant Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Drôme, les directeurs départementaux des services déconcentrés de l'État, les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au RAA.

Fait à Valence, le 07/03/2024

Pour le préfet et par subdélégation
le chef de service santé et protection animales
Inspecteur de la santé publique vétérinaire



Catherine TRAYNARD



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de la protection des populations Pr

Service santé et protection animales

33, avenue de Romans - B.P. 96 - 26904 VALENCE cedex 9
ddpp-spa@drome.gouv.fr - Tél : 04 26 52 21 61

Site Internet de l'État en Drôme : <http://www.drome.pref.gouv.fr>

HABILITATION DES FORMATEURS DE PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE 1^{ère} ET 2^{ème} CATÉGORIE ET DE CHIENS DÉSIGNÉS

Articles L. 211-13-1 et R. 211-5-5 du Code rural et de la pêche maritime

Liste départementale au 07/03/2024 (annexe de l'arrêté préfectoral n ° 26-2024-03-07-0001 en date du 07/03/2024)

Date validité habilitation	Formateur	Structure	Lieu d'exercice	Commune	Téléphone	Courriel
DROME (26)						
22/12/28	VALAYER Christine	Educacrocs	250 chemin de coton	CHATEAUDOUBLE	04 75 55 23 88	christine@educacrocs.fr
07/03/29	GERLAND Rémy	Cani-Originé	575 route olivier de Serres	CHATUZANGE LE GOUBET	07 67 32 47 77	caniorigine@gmail.com
07/04/25	MERCOYROL Raphaël	Éducation canine Drômoise	Chemin des gardes	MONTELMAR	06 14 63 83 37	raphael.mercyrol@gmail.com
01/12/27	COURRIOUX Cyril		Au domicile des particuliers	MONTELMAR	06 95 15 39 08	courrioux.cyril@live.fr
18/06/25	COLIN Marine	La légende d'Argos	Au domicile des particuliers	MORAS EN VALLOIRE	06 68 26 57 26	lalegendedargos@gmail.com
21/04/25	VOLLE Pascale	Club Canin de Pierrelatte	Route de Saint Paul Trois Châteaux	PIERRELATTE	06 11 08 91 51	volle.pascale@orange.fr
18/10/24	WIRTH Antoine	Club Canin de Pierrelatte	Route de Saint Paul Trois Châteaux	PIERRELATTE	06 47 41 54 30	antoine.wirth@sfr.fr
01/06/26	BLANC-BUSSEROLLES Cynthia	Féli-Canin Services	Au domicile des particuliers	ST AVIT	06 29 64 37 77	felicanin@orange.fr
13/09/24	HUART Mari-Anne	Affaire de chiens	Au domicile des particuliers	ST BONNET DE VALCLERIEUX	06 71 95 89 16	contact@affairedechiena.fr
07/01/27	BRESSAND Pascale	La tribu d'Hatos	Chemin des Barrys	ST MARCEL LES VALENCE	07 82 73 44 36	lecoleduchiot26@gmail.com
16/06/28	BRUNOT Joris	Hundog	Au domicile des particuliers	VALENCE	06 10 43 86 51	jbhundog@gmail.com

HABILITATION DES FORMATEURS DE PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE 1^{ère} ET 2^{ème} CATÉGORIE ET DE CHIENS DÉSIGNÉS

Articles L. 211-13-1 et R. 211-5-5 du Code rural et de la pêche maritime

Liste départementale au 07/03/2024 (annexe de l'arrêté préfectoral n ° 26-2024-03-07-0001 en date du 07/03/2024)

Date validité habilitation	Formateur	Structure	Lieu d'exercice	Commune	Téléphone	Courriel
24/08/25	GOMEZ Joseph		Au domicile des particuliers	VALENCE	07 78 88 14 02	josephgomez26000@gmail.com
30/09/26	MILLESECK Marie	O'Canéo	O'Canéo	VALENCE	06 77 35 38 79	ocaneo.valence@gmail.com
22/11/26	NERON Anne-Elie		ASPA Refuge Saint Roch	VALENCE	09 50 43 09 24	
AIN (01)						
19/05/27	JIMENEZ GAVILAN Julien		Au domicile des particuliers	CORMOZ	06 06 65 32 31	jimenez.julien@sfr.fr
HAUTE-ALPES (05)						
30/09/26	FAUCHON Kim		Au domicile des particuliers	ST JULIEN EN BEAUCHENE	06 58 34 43 76	fauchonkim.k@gmail.com
ARDECHE (07)						
26/04/27	GUILLOT Isabelle	CYN'ARDECHE	Au domicile des particuliers + terrain	LABLACHERE	06 70 73 86 28	cyn.ardeche@orange.fr
08/06/25	CAPITAINE Lucie		Au domicile des particuliers	PREAUX	06 32 53 51 02	lucie.capitaine@gmail.com
11/01/26	NDONGO DYIE Mélissa	Instinct de chien	Au domicile des particuliers et 7 place Léopold BLANC à Montélimar	LE TEIL (07)	07 82 17 95 33	instinct-de-chien@hotmail.com
ISERE (38)						
27/09/26	GAILLARD Marie	Les Amis Canins de St François	Au domicile des particuliers	ST CLAIR SUR GALAURE (38)	06 83 78 38 24	marie.gaillard@live.fr